



## **Audience PSY-EN au rectorat 23 mai 2022**

Étaient présents :

Pour l'administration

Mme Hagopian Secrétaire générale adjointe

Mme Touraine DRAIO Adjointe

Mme Weber Chef de bureau DPA

M. Rivaux Adj DPE Psy-EN

Pour le SNES-FSU Psy-EN et DCIO

Mme Suzanne Escuyer CIO Valence

Mme Marion De Saint Jean CIO Grenoble

Mme Frédérique Oddoz-Mazet CIO Grenoble

Mme Frédérique Pénavaire CIO Bourgoin-Jallieu

### Thème du transfert de la compétence information sur les métiers et les formations

Nous rappelons la loi du 5/09/2018 et ses conséquences sur notre travail : disparition des fiches diplômes Onisep, des Atlas Onisep, manque d'informations fiables, précises, exhaustives, problème des associations labellisées par le rectorat ou le ministère pour intervenir dans les établissements, des PIJ implantés dans des établissements scolaires, intervention d'une association labellisée par le ministère, l'AFEV, qui a fait des interventions concernant les intelligences multiples sans être qualifiée pour cela. Le SNES demande au rectorat de filtrer davantage ces interventions venant de l'extérieur car les chefs d'établissement ne sont pas forcément vigilants quant à la compétence des intervenants par rapport aux thèmes abordés. Bien souvent ces associations vont au-delà de la compétence transférée et proposent un accompagnement à l'orientation, sur le bien être à l'École, la confiance en soi... sans que leurs qualifications soient établies. Enfin, aucun bilan n'a encore été fait des interventions de ces associations, alors que c'était prévu dans l'accord cadre État-Région. Le SNES-FSU interpellera M. Flamier DRAIO de la Région académique sur cette question.

Nous alertons sur le fait que certaines associations proposent des outils avec des connexions gratuites qui deviennent ensuite payantes, que les adresses mails des élèves sont récupérées par les organismes à des fins commerciales et sur le fait que les établissements privés hors contrat figurent dans la brochure région post-3ème. Leur statut et leur coût ne sont pas du tout mentionnés.

### Réponses du rectorat :

Nous avons pris acte de la loi (loi du transfert de compétence de l'information sur les formations à la région). Une collaboration s'établit au niveau de la région académique : il y a des projets à travailler avec les DCIO et les chefs d'établissement. Le rectorat engage les DCIO à faire remonter les anomalies constatées et à aider les chefs d'établissement à formaliser leurs programmes d'orientation. Le bilan des interventions extérieures dépend de la région académique. Mme Touraine exprime son accord avec nous concernant les PIJ et BIJ : ils n'ont pas vocation à être en établissement scolaire. Elle demande que nous fassions remonter le nombre d'établissements où cette pratique a lieu. Mme Touraine et Mme Hagopian marquent leur surprise et leur désapprobation concernant l'affichage des établissements privés hors contrat dans la brochure région post 3ème.

### Thème des ressources humaines :

Nous parlons de la difficulté à recruter des PsyEN EDO contractuels, que ce soit sur des contrats longs ou courts. Le faible salaire et la lenteur du remboursement des frais de déplacement ne sont pas attractifs. Les contrats courts avec incertitude de renouvellement (cas de congés maladies à remplacer, qui sont renouvelés mois par mois) sont difficilement attractifs. Le SNES demande la re-création de postes de PsyEN TZR. Nous mentionnons le problème du non remplacement de congés de droit et le manque de Psy EN titulaires : 105 postes au concours 2022 pour environ 1000 postes vacants, et le problème des BMP (Bloc de Moyens Provisoires). Ces BMP rendent les services instables, le SNES demande des postes définitifs pour les PsyEN et pour le personnel administratif ainsi que des créations de postes. Dans l'académie, nous avons perdu des postes de PsyEN essentiellement suite aux fusions et fermetures de CIO. Les postes de DCIO qui devaient être transformés en poste de PsyEN n'ont pas été pérennisés.

De plus, cette année l'académie aura seulement 4 entrants après le mouvement inter ( contre 13 les années précédentes). Il y a 4 sortants. Nous interpellons le Rectorat sur cette baisse et le rôle qu'il joue dans la négociation avec le Ministère.

### Réponses du rectorat :

Il y a 38 postes vacants ETP (après le mouvement intra) sur l'académie de Grenoble, ce n'est pas un nombre particulièrement plus élevé que dans les autres académies. Le rectorat demande d'ailleurs toujours plus d'entrants que ce que le ministère propose. Il y a eu 4 entrants dans l'académie cette année, c'est très peu, mais un nombre plus grand avait été demandé.

Concernant le non remplacement de congés de droit, il s'agit d'un problème de rompus de temps partiels et aussi d'équilibrer les postes en donnant aux CIO qui en ont le plus besoin. En moyenne académique il y a 1495 élèves par Psy EN, mais pour certains CIO cela monte à 1600 élèves par PsyEN (Bourgoin-Jallieu, Annemasse, Cluses). Le rectorat est conscient des difficultés rencontrées par certains CIO et notamment le CIO de Montélimar, mais conclut sur le fait que la situation s'est améliorée. Le rectorat ne s'exprime pas sur le coût humain et l'épuisement des personnels de ce CIO malgré l'état des lieux que nous faisons.

Concernant les frais de déplacement : Mme Hagopian nous répond que la moyenne de remboursement des frais est de 20 jours mais précise que c'est plus long pour les nouveaux collègues (c'est bien pour cela que nous alertons l'administration!) . Le taux de remboursement kilométrique a été réévalué au premier janvier suite à l'augmentation des carburants. Il y aura un rattrapage pour ceux et celles qui auront été remboursés au tarif antérieur.

### Thème des aspects matériels et du budget :

Les CIO ont des problèmes avec leurs téléphones fixes et les standards téléphoniques avec impossibilité de laisser un message vocal ou de faire des transferts d'appel. Les ordinateurs fixes des CIO sont vieux et ne sont pas remplacés.

Une prime informatique pour le personnel administratif est demandée, en relation avec le travail effectué pendant le confinement à la maison.

Les CIO d'État n'ont toujours pas de budget pour l'année 2022 : pas de possibilité de renouveler les abonnements des ressources en ligne (CIDJ) des logiciels LAO (Inforizon, GPO), pas de timbres pour les courriers à envoyer (certains dossiers DARFI).

Les budgets sont clairement insuffisants, cela a déjà été plusieurs fois mentionné : l'achat des protocoles de WISC n'est pas possible, on doit travailler avec des photocopies, dans l'illégalité.

Pour certains CIO les loyers ou les charges de co-propriété n'ont pas été payées (Belledonne, Bourgoin-Jallieu ....) et les DCIO n'ont pas été mis au courant par le rectorat.

### Réponses du rectorat :

La prime informatique ne peut pas être versée au personnel administratif.

La DSI a équipé les personnels administratifs pendant le confinement (téléphones portables). Le personnel administratif sera aussi équipé en ordinateur portable, certains ont déjà eu le leur. Nous rappelons le problème ergonomique que cela peut poser pour du personnel administratif et du besoin d'avoir des écrans neufs et des claviers. Ceci ne semble pas avoir été réellement compris.

Mme Hagopian dit qu'une réflexion est en cours sur la téléphonie fixe. Il semble que cela soit amené à disparaître pour les CIO (dirait-on la même chose pour un établissement scolaire?!). Les standards téléphoniques ne seront pas réparés car le rectorat réfléchit à la mise en place du WIFI (après nous avoir expliqué ces dernières années que les CIO ne pouvaient pas être équipés en wifi!!)

Le rectorat a distribué 42 téléphones portables aux CIO et va distribuer des ordinateurs portables (plan sur plusieurs années : 58 ordinateurs portables).

Le rectorat veut avoir une réflexion globale, recenser les équipements, proposer un « kit » matériel pour tous les CIO d'État, mais ne sait pas encore exactement quoi mettre dedans. Il semble que Mme Hagopian ne connaisse pas les besoins des CIO. Actuellement les CIO doivent faire des choix drastiques pour l'achat de leurs outils de travail car ils ne peuvent pas tout avoir (abonnements en ligne, abonnements papier, protocoles et mallettes WISC), donc si le kit comprend tout ce dont les CIO ont besoin, le budget sera plus élevé. Mme Hagopian dit que le budget

ne baissera pas. Nous répondons que nous souhaitons qu'il augmente. Cette idée de kit est inquiétante car elle sous-entend qu'il n'y aura plus de budget alloué pour des dépenses variables. Mme Hagopian entend cela et dit qu'une petite dotation pourra être conservée. Nous rappelons que la dotation pour les CIO a baissé de 25 % il y a deux ans. Mme Hagopian dit qu'elle n'a pas retrouvé de trace de cette baisse.

Nous avons conclu l'audience en évoquant le questionnaire « qualité de vie au travail ». Nous nous félicitons de cette initiative qui s'intéresse à la qualité de vie au travail des collègues. Cependant, concernant la partie relative aux conditions matérielles de travail, notre organisation syndicale fait remonter régulièrement les besoins des CIO. De nombreuses questions nous interrogent et cette démarche aurait méritée une vraie concertation avec les représentants des personnels. Ce groupe de travail n'en est pas un puis qu'aucune organisation syndicale n'a été invitée, ce que Mme Hagopian a confirmé.